



## **MODALITES DU CONCOURS SACRe à L'ENSA PARIS-MALAQUAIS – PSL**

**2025**

Les candidat.e.s au doctorat SACRe spécialité “architecture” doivent s’inscrire auprès de l’ENSA Paris-Malaquais – PSL. Le doctorat SACRe impliquant un engagement à plein temps, il est exclusif d’autres engagements professionnels (sauf autorisations de cumul spécifiques).

### **I. LES FORMALITES D’INSCRIPTION**

Les inscriptions en ligne sont ouvertes du 13 mars au 13 mai 2025 à 16H (heure de Paris, UTC +1). Les candidat.e.s procèdent à leur inscription envoyant leur candidature à l’adresse [sacre@paris-malaquais.archi.fr](mailto:sacre@paris-malaquais.archi.fr) en attachant en un seul envoi toutes les pièces exigées au format PDF au plus tard le 13 mai 2025 à 16h (heure de Paris, UTC +1).

### **PIECES EXIGÉES**

#### **1) Un curriculum vitae**

Le curriculum vitae présente la formation et le parcours du ou de la candidat.e ainsi que son activité scientifique (publications, enseignements, participations à des expositions, des programmes ou des journées d’études) et architecturale. Les copies des diplômes y seront annexées.

#### **2) Une lettre de motivation**

La lettre de motivation (deux pages maximum) explique les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite suivre cette formation et ce qu’il ou elle attend de ce programme.

#### **3) Un projet de thèse**

Le projet de thèse est un document écrit de 15 à 20 pages, qui présente le projet de recherche pour les trois années du doctorat, articulant pratique architecturale et investigation scientifique. Il inclut l’exposé argumenté de la problématique, les méthodes proposées pour l’investiguer au regard de la discipline architecturale, le ou les projets de création envisagés, le positionnement du projet par rapport à un état de l’art, appuyé sur un corpus bibliographique et/ou architectural. Ce projet de recherche sera mis en relation avec des projets de le.la candidat.e permettant de mettre en avant le protocole de création et d’expérimentation envisagé. Ce document peut contenir (si besoin) des liens vers des contenus audio ou vidéos. Il comprend enfin une proposition de calendrier de réalisation du projet de thèse ainsi qu’une ou des hypothèses de financement.

#### **4) Lettres de recommandation et/ou lettre d'acceptation d'un directeur de thèse**

Il est possible d'ajouter au dossier de candidature une à deux lettres de recommandation, rédigées par des chercheur.e.s ou des personnalités du monde de l'architecture ou de la création et connaissant le travail du ou de la candidat.e. Une lettre d'acceptation d'un ou d'une directeur.rice de thèse pour la partie scientifique ou pour la partie architecturale est à privilégier.

Non obligatoire à cette étape de la candidature, la direction de thèse devra cependant être finalisée avant la commission d'admission.

#### **5) Attestation de niveau en langue française**

Pour les candidat.e.s non ressortissant.e.s d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français sera fourni, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe. A titre alternatif, une copie d'un diplôme d'études supérieures obtenu dans un cursus francophone attestant d'un niveau de français équivalent.

Les candidat.e.s sont invité.e.s à intituler leurs fichiers sur le modèle suivant :

« NOM\_Diplome (ou Dossier de candidature ou Identite, etc.) SACRe2025 ».

Les dossiers illisibles ou incomplets ne seront pas pris en compte. L'ensemble ne pèsera pas plus de 15MGo.

## **II. LA PROCEDURE D'ADMISSION**

Le concours SACRe se déroule en deux parties : admissibilité (à l'ENSA Paris-Malaquais – PSL en 2 étapes) et admission (à PSL).

### **1. Admissibilité**

Une pré-sélection est effectuée par une commission interne à ENSA Paris-Malaquais – PSL composée de chercheurs, d'architectes, de représentants de l'ENSA Paris-Malaquais – PSL et du programme doctoral SACRe sur la base des dossiers déposés en ligne (étape 1). Les résultats de cette pré-sélection sont donnés fin mai 2025.

L'établissement retient des candidat.e.s qu'il convoque pour une audition orale d'une durée de 30 à 45 minutes en juin (étape 2) le 2 juin 2025, pendant laquelle le ou la candidat.e reviendra notamment sur ses motivations et son projet de thèse. A l'issue de cette audition, le jury procède à un classement des candidat.e.s et peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente).

### **2. Admission (voir les modalités générales exposées ci-dessus)**

La procédure d'admission relève de la commission d'admission de PSL. Sur la base de la sélection opérée par chaque établissement lors de la phase d'admissibilité, la commission d'admission de PSL se réunira le 20 juin pour établir la liste des candidat.e.s proposé.e.s pour l'inscription en thèse et l'attribution des contrats doctoraux de l'Université PSL (liste principale) et établir une liste complémentaire (liste d'attente).

Le Directoire de l'Université PSL prononce les résultats définitifs, qui sont annoncés sur le site du laboratoire SACRe et sur les sites des établissements de SACRe. Après l'admission définitive, la double inscription administrative à l'ENSA Paris Malaquais – PSL et à l'ED 540 de l'ENS-PSL est nécessaire pour pouvoir signer son

contrat doctoral et suivre la formation. Le contrat doctoral commence au 1er octobre 2025.

### **III. CALENDRIER DU CONCOURS SACRe 2025 à L'ENSA PARIS-MALAKAIS – PSL**

**13 mars 16H au 13 mai 2025 à 16H (heure de Paris, UTC +1)** : ouverture des inscriptions en ligne

**14 mai – 27 mai 2025** : pré-sélection par une commission interne à l'ENSAPM sur la base des dossiers envoyés par mail à l'adresse : [sacre@paris-malakais.archi.fr](mailto:sacre@paris-malakais.archi.fr)

**28 mai 2025** : communication des résultats de la pré-sélection par email et convocation des candidat.e.s admissibles pour une audition

**2 juin 2025** : audition et sélection des candidatures

**20 juin 2025** : réunion de la commission d'admission de PSL pour établir la liste des candidat.e.s proposé.e.s pour l'inscription en thèse SACRe et l'attribution des contrats doctoraux dédiés de l'Université PSL (liste principale) et établir une liste complémentaire (liste d'attente)

**Avant le 1er octobre 2024** : après admission définitive, la double inscription administrative à l'ENSAPM et à l'ED 540 de l'ENS-PSL est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation

**1er octobre 2024** : début du contrat doctoral